

Décision

Générale

colonial

Décision n° 6 nommant W. Sayed Taleb sujet français.

n° 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 janvier 1947

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1947

Date du numéro

31 janvier 1947

VISAS

Le gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la requête en date du 3 décembre 1946 par laquelle le nommé Sayed Taleb ben Ahmed Mohamed, Fils de Sayed Ahmed Mohamed et de feu Nouri Bent Alouane et fils adoptif de Saved Mohamed Alouane : Race : Arabe Nè en 1929 au Yémen : Domicilié à Djibouti, quartier 1: Profession : tailleur : Situation de famille : célibataire, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français

Vu l'avis favorable du commandant de cercle: Après enquête du service de la sûreté

Considérant que l'intéressé étant domicilié à la Côte française des Somalis avec sa famille depuis plus de dix ans, à acquis une situation notable attestant le caractère défini. tif de son établissement; remplit les conditions exigées par l'article 1er du décret du 25 février 1929 pour la constatation de sa qualité de sujet français,

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Saveb Taleb ben Ahmed Mohamed est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité,

Pour le Gouverneur en mission :L'Administrateur des colonnes,inspecteurdes affaires administratives,CHAMBORE-DON.